

édito

Plaidoyer pour l'Arbre

En cinquante ans, la modernisation de l'agriculture a bouleversé nos paysages. Les haies, les prés-vergers, les arbres de plein vent, les paysages de bocage où l'arbre et la vache faisaient bon ménage ont disparu, la mécanisation a frappé.

Et pourtant, l'arbre avait trouvé sa place dans l'économie rurale : haie pour enclore les prés et protéger le bétail, arbre de fourrage, arbre de bois de chauffage, arbre d'ombrage, arbre de mémoire, arbre tombal, arbre de naissance (on plantait sur le placenta dans les jours qui suivent l'avènement le plus beau de la vie)...

Les voitures climatisées se moquent de l'ombre des arbres qui bordent les routes. Ils sont désormais considérés comme de dangereux assassins. Ils gênent le passage des moissonneuses batteuses et autres engins agricoles démesurés. Pourtant, on est nostalgique des prés où rumine les vaches, galopent les chevaux de trait à l'ombre des arbres fruitiers. Heureusement des actions se multiplient pour restaurer et sauver ce patrimoine : on subventionne aujourd'hui la plantation de haies à grand renfort d'aides publiques, détruites hier. Les écrits, les études et les recherches se multiplient, sur l'arbre, sur la haie, mais aussi sur le bocage.

L'arbre de la forêt retient les sols dans les fortes pentes de montagne, ceux des collines lors de violentes averses. Sans le manteau forestier, certaines régions montagnardes deviendraient des déserts de pierre comme il y en a déjà tant. L'arbre des forêts est une "banque d'humus".

Ils influent sur la régularité des sources et des cours d'eau. Un massif boisé agit comme une immense éponge, avec des pulsations régulières du niveau de l'eau dans le sol. Il libère l'eau vers les nappes et les rivières de façon progressive et régulière. Une action apparemment inverse, mais non incompatible est l'assèchement des sols trop humides. (Un hectare de pins « pompe » 23 tonnes d'eau par jour, un hectare de bouleaux 47 et un hectare de hêtres 53.)

Les forêts agissent sur le climat

Les forêts, surtout celles de résineux, augmentent légèrement les pluies. L'air est localement plus froid, ce qui provoque parfois la condensation des nuages qui passent. Les forêts ont une action sur les vents. Souvent la forêt diminue la température, et les écarts y sont moins brusques. Sous bois, il gèle moins que hors bois. Les forêts augmentent les brouillards (30 à 50 %), les rosées (100 mm par an), l'humidité relative de l'air (2 à 10 %) ceci par l'action conjuguée de l'ombrage, du ralentissement des vents, de l'évaporation de l'eau de pluie, de la transpiration du feuillage... Les forêts purifient l'air : les poussières, germes et spores, les gouttelettes d'hydrocarbures se déposent sur les feuilles par simple action mécanique (ou attraction électromagnétique, comme le pense Isablockoff). Elles produisent de l'oxygène à partir du gaz carbonique de l'air.

Que nous réserve le XXI^e siècle ?

En Amazonie, en Nouvelle Guinée, à Bornéo... Partout des hommes meurent pour défendre leur forêt. Ils oeuvrent pour que les dons de la nature ne soient pas que de simples marchandises. Jusqu'à quand ?

Pour qu'il en reste pour nos petits-enfants, plantez des arbres, un beau pari sur l'avenir.

jlp

Les AMAP se structurent

L'engouement des consommateurs pour les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) ne se dément pas. Mais l'offre a du mal à suivre. Un mouvement national devrait se structurer pour faciliter la naissance de nouveaux projets.

Aujourd'hui, près de 1.500 groupes AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) existeraient sur l'ensemble du territoire, de nombreux autres projets seraient en cours. Ce système de partenariat entre producteurs et consommateurs suscite de plus en plus d'intérêt depuis le lancement de la première initiative de ce type en avril 2001 à Aubagne.

Circuits courts, relation directe entre producteurs et consommateurs, solidarité financière, respect de l'environnement... sont autant d'arguments qui séduisent les quelques 60.000 familles de consommateurs engagées dans une telle démarche.

"Les AMAP représentent un véritable mouvement de fond, elles correspondent à des aspirations profondes des consommateurs", analyse Jérôme Dehondt, responsable légal et porte-parole du mouvement interrégional des AMAP (MIRAMAP). Cependant, dans de nombreuses régions, ces associations ont des difficultés à se développer. Si en PACA (140 groupes), Rhône-Alpes (132 groupes), Ile-de-France (120 groupes) les initiatives sont nombreuses, la Picardie (3 AMAP), le Languedoc-Roussillon (3 AMAP), la Champagne-Ardenne (1 AMAP)... ont davantage de mal à faire émerger ce type de dispositif.

Une offre qui ne suit pas la demande

Le développement des AMAP se heurte à de nombreux freins. De nombreux groupes en projet sont actuellement à la recherche d'un producteur paysan ou bio.

Premier frein : la pénurie de producteurs bio en France. "En Ile-de-France par exemple, 150 groupes sont en fonctionnement aujourd'hui pour 35 maraîchers bio. Seulement 30 personnes sont formées chaque année au maraîchage bio dans la région, ce qui est très en deçà des besoins. Il y a un véritable problème de ressources humaines. Les AMAP et l'agriculture bio reposent surtout sur les nouveaux entrants, la conversion bio étant très compliquée. La population agricole française est assez âgée, 46 % des agriculteurs seront partis à la retraite d'ici 2020. Le pas n'est pas évident à franchir pour eux de la production conventionnelle à la production bio".

Deuxième frein : l'accès au foncier : "de nombreux porteurs de projets ont du mal à accéder aux terres agricoles. A cause de la pression foncière, les terres sont chères, peu disponibles... Les organisations foncières telles que la SAFER pri-

vilégient l'extension d'installations existantes".

Les banques seraient également frileuses : "elles ont du mal à prêter à des systèmes qu'elles connaissent encore mal". Pourtant, ces dispositifs sont viables économiquement. En 2009, le chiffre d'affaires de 1.200 AMAP s'élevait à 36 M d'euros.

Les AMAP, de véritables initiatives locales

"La première des solutions est de soutenir les producteurs qui souhaitent se convertir ou s'installer. Les AMAP constituent un excellent moyen de soutien financier des projets, d'assurance pour le banquier ou le producteur lui-même". Les AMAP développent également des solutions originales pour développer l'offre. En Ile-de-France, elles ont créé une ferme couveuse pour soutenir les personnes à la sortie de leur formation sur une période de un à trois ans. "Les 10 ha de la ferme accueillent aujourd'hui 3 jeunes maraîchers bio mais pourraient également soutenir un éleveur, un artisan boulanger...".

Autre initiative : la SCI Terres Fertiles a fait appel aux consommateurs pour acquérir 20 ha de terres agricoles menacées par l'urbanisation sur le plateau de Saclay. Une AMAP y a été installée. La Foncière Terre de liens, outil d'investissement solidaire qui existe depuis décembre 2006, acquiert également, via la collecte de l'épargne citoyenne, des terres pour installer ou maintenir des porteurs de projets agri-ruraux.

"Mais ces initiatives ne peuvent pas répondre à elles seules aux enjeux de l'agriculture biologique. Cela doit être relayé à un autre niveau. Le fait de se structurer à l'échelle régionale, puis nationale, permet de mettre en place des dispositifs de soutien, de mutualiser les outils, de partager les expériences". Après les alliances régionales, les AMAP envisagent de s'organiser au niveau national. Les premières rencontres nationales se dérouleront les 5 et 6 décembre dans la Drôme. "L'idée est de créer un mouvement national qui maintient la diversité des expériences locales tout en portant la voix de ces associations qui partagent les mêmes valeurs".

Aujourd'hui le développement des AMAP est peu soutenu par la sphère publique, mis à part par certains Conseils régionaux qui appuient leur création via une aide au financement ou des politiques de préservation des terres agricoles (Midi-Pyrénées, PACA, Rhône-Alpes...). Pourtant, elles constituent de véritables réponses aux enjeux actuels : "le Grenelle de l'environnement contient une grosse lacune. Il accentue la pression sur la demande bio en fixant des objectifs très ambitieux notamment au niveau de la restauration collective sans donner les moyens de développer l'offre. Cela risque d'augmenter les importations, ce qui n'est pas le but."

Sophie Fabrégat

BioREco

Un dispositif innovant pour évaluer les performances et l'impact environnemental des pratiques de protection en verger de pommiers

Si l'utilisation des pesticides et les risques environnementaux associés sont pointés, tant au plan scientifique que sociétal (Grenelle de l'environnement), certaines productions restent toutefois largement tributaires d'une protection basée sur la lutte chimique. Le pommier est, notamment, une des productions fruitières les plus traitées pour contrôler de nombreux bioagresseurs. Dans un cadre de réduction de l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement incluant la suppression de l'usage de nombreuses substances de protection des plantes, il est nécessaire de développer et de tester en verger des stratégies alternatives innovantes.

Dans ce contexte, l'unité INRA de Gothenon (Drôme) a implanté en 2005 le dispositif BioREco : 3,3ha de verger de pommiers. Ce dispositif a pour but d'évaluer des systèmes de culture permettant la maîtrise des intrants et des rejets agricoles tout en préservant la qualité des fruits. Les objectifs visent plus particulièrement une évaluation multi-critères de l'impact de la protection en verger :

- performances agronomiques et pérennité du verger;
- impact environnemental, mesuré par la réponse aux perturbations de diverses communautés biologiques (oiseaux, lombrics, arthropodes) et par divers indicateurs agri-environnementaux ;
- évaluation technico-économique (coût des méthodes mises en œuvre, analyse de leurs contraintes).

De nombreux paramètres liés aux pratiques agricoles, au sol, au verger, à sa production et aux communautés installées dans celui-ci sont ainsi enregistrés dans le cadre d'un suivi longitudinal prévu tout au long de la vie du verger.

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Le verger est implanté sur le domaine INRA de Gothenon à proximité de Valence dans la vallée du Rhône où le climat est de type semi-continentale avec des influences méditerranéennes estivales.

Trois systèmes ont été retenus, permettant de créer un gradient de situations pour la protection (tableau 1) :

- BIO : mode de production en Agriculture Biologique (AB) ;
- ECO : économe en intrants, technicité maximale (modèles, techniques) afin de réduire le recours à la protection chimique ;
- RAI : raisonné (généralement protection chimique), sans prises de risques : système basé sur des pratiques communément utilisées en France.

Dans chacun des systèmes, ont été implantées les 3 mêmes variétés, de date de maturité équivalente :

- Smoothee (Smoothee 2832T®) mutant de Golden, référence en verger conventionnel,
 - Ariane, résistante à la tavelure (gène Vf ; résistance non contournée dans la zone d'étude),
 - Melrose, peu à moyennement sensible à divers bio-agresseurs,
- soit 9 situations ou parcelles (0,37 ha chacune)

Tableau 1. Description des systèmes et de leurs principes généraux

Protection	BIO ^{1,2}	ECO ^{1,3}	RAI ^{1,4}
Stratégie générale		Production commerciale régulière	
Stratégie spécifique	Gérer verrous techniques	Limiter intrants, lutte chimique en dernier recours	Efficacité privilégiée, productif sans prise de risque (Bonnes Pratiques Agricoles)
Méthodes alternatives	Toujours si possible : ex. confusion carpo		NON, sauf si : - pas d'alternatives - coût moindre - gestion des résistances
Prophylaxie, gestion mécanique	Toujours utilisée: ex. enlèvement/enfouissement litière feuilles pour tavelure		
Règles de décision pour l'application des traitements utilisant :	- Conditions locales - Seuil d'intervention & modèle prévision risques si possible	- Conditions locales - Seuil d'intervention & modèle prévision risques - Conditions locales	- Conditions régionales - Seuil d'intervention si faible coût des contrôles
Choix des matières actives	Autorisées en AB et homologuées en France	A moindre impact environnemental	Efficience maximale

1 catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages (<http://e-phy.agriculture.gouv.fr>)

2 Règlement CEE 2092/91, puis Règlement CEE n° 834/2007 au 1er janvier 2009

3 Oib (2002) Guidelines for Integrated Production of Pome Fruits in Europe - Technical guideline III, Bull. OILB/SROP, 25(8).

4 Section Nationale Pomme, Charte Production Fruitière Intégrée (P.F.I.)

résultant de la combinaison de 3 stratégies de protection x 3 variétés. Chacune des parcelles est pilotée selon un jeu de règles de décision. La densité de plantation (1000 arbres/ha), le porte-greffe (PI80), les pollinisateurs implantés (Baugène, Golden Gem : 10% des arbres) et l'enherbement de l'interrang sont identiques pour les 3 systèmes. La conduite de l'arbre et de l'irrigation est similaire et modulée en fonction des variétés.

Les vergers de pommiers mis en place visent donc à créer un gradient de situations plus ou moins défavorables au développement des 2 principaux bioagresseurs du pommier, la tavelure et le carpocapse. Ils intègrent divers éléments (encart) :

- les choix variétaux, les méthodes prophylactiques et l'utilisation de modèles prédictifs, pour une gestion de la tavelure fondée sur des aspects génétiques, culturels et biologiques.
- contre le carpocapse, la mise en place de méthodes prophylactiques et alternatives à la lutte chimique (confusion) ainsi que l'utilisation de modèles prédictifs.

Le dispositif limite la variation liée aux autres facteurs de production et/ou à l'environnement végétal et permet la mise en place de modalités contrastées pour ces deux bioagresseurs.

PREMIERS RESULTATS

Quelques résultats sont présentés ici pour illustrer les aspects agronomiques, environnementaux et technico-économiques.

Performances agronomiques : rendement et qualité de la récolte

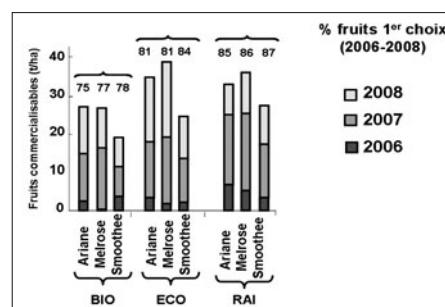


Figure 1. Rendement cumulé (fruits commercialisables 1^{er} et 2^{ème} choix) 2006-2008 et % moyen de fruits de premier choix.

Le système BIO est le plus lent à entrer en production. Le choix d'une faible densité de plantation s'accompagne d'un niveau de rendement encore faible les premières années (figure 1). Le verger RAI a eu la plus forte production en 2007, mais des conditions climatiques défavorables à la floraison (gel accentué dans cette parcelle) ont fortement affecté la production RAI de 2008.

Les dégâts de ravageurs observés sur fruits à la récolte sont principalement dus aux Lépidoptères : noctuelles, tordeuses et carpocapse, et, en BIO, au puceron cendré. Le niveau moyen (2007-2008) de dégâts totaux dus aux ravageurs est de l'ordre de 2% en RAI, 4% en ECO et 9% en BIO. Ce dernier résultat est lié à des dégâts élevés de puceron cendré dans BIO Ariane en 2008 (21%). Les dégâts dus au carpocapse sont très faibles dans RAI (<0,2%) et toujours inférieurs à 2% dans les 2 autres systèmes. La tavelure est présente dans BIO Smoothee avec 0,3% de fruits tavelés à la récolte 2007 et 7,5% en 2008, année favorable au développement de cette maladie. On observe également en 2008, 4% de fruits tavelés dans BIO Melrose et 1,3% dans ECO Melrose. Les maladies de conservation sont peu importantes. Les dégâts totaux à la récolte dus aux ravageurs et maladies sont très faibles dans RAI et peu élevés dans ECO. Ils sont plus élevés pour BIO Smoothee et BIO Ariane, mais restent globalement acceptables pour le système BIO.

Impact environnemental

a. L'indice de fréquence de traitement

L'indice de fréquence de traitements (IFT) est

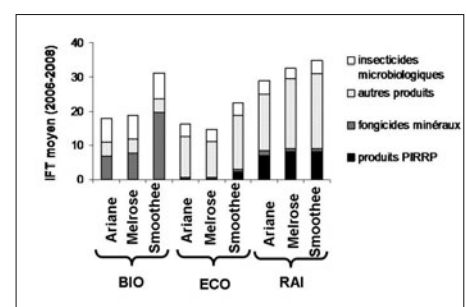


Figure 2. Indice de Fréquence de Traitement (IFT) moyen en fonction des différents groupes de substances actives cités dont PIRRP

pour la saison culturale la somme des ratios entre la dose appliquée dans le verger et la dose homologuée, soit une valeur de 1 pour un traitement appliqué à la dose homologuée (cas général en arboriculture), et une valeur de 0,33 pour un herbicide appliqué sur 1/3 de la surface du verger (notre situation).

La moyenne 2006-2008 (figure 2) de l'IFT indique les valeurs les plus élevées pour le système RAI et, au sein de chaque système, pour la variété Smoothee. L'IFT est deux fois plus élevé dans les parcelles du système RAI par rapport à la situation présentant le plus faible IFT (ECO Melrose). Globalement, le nombre de traitements est moindre dans le système ECO. La nature des matières actives autorisées en AB explique un IFT légèrement plus élevé dans les parcelles BIO Ariane et Melrose : la faible persistance d'action du virus de la granuloase (protection carpocapse) et du soufre, principal fongicide utilisé, nécessitent des applications répétées pour une efficacité optimale et une prise de risques réduite. Pour BIO Smoothee, la présence de taches de tavelure (>2% feuilles tavelées) à la fin de la période des contaminations primaires en 2007 et 2008, a entraîné la poursuite de la protection fongicide durant l'été, d'où un IFT élevé.

b. Emission de gaz à effet de serre d'après analyse du cycle de vie (ACV)

Dans BIO et ECO, la mise en œuvre de méthodes prophylactiques et la gestion des adventices sur le rang implique la réalisations d'actions mécaniques combinées. Le nombre moyen (2006-2008) de passages est de 8 et 9 dans BIO et ECO, respectivement.

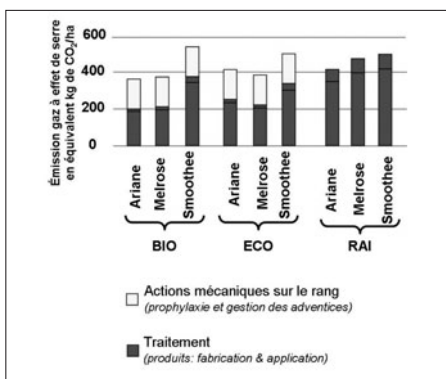


Figure 3. Emission moyenne (2006-2008) par ha de gaz à effet de serre en équivalent CO₂ pour la protection (adventices incluses).

L'ACV est un outil d'évaluation des impacts sur l'environnement d'un système incluant l'ensemble des activités liées à un produit ou à un service depuis l'extraction des matières premières jusqu'au traitement des déchets. La gestion de la protection dans les 3 systèmes correspond à une quantité de gaz à effet de serre équivalente quelles que soient les méthodes (chimiques, mécaniques) de protection employées (figure 3, premiers calculs d'analyse de cycle de vie ; méthodologie SALCA) (Gaillard et Nemecek, 2009).

Les études environnementales incluent également des mesures directes d'impact des pratiques sur différentes communautés biologiques : lombrics, arthropodes, oiseaux... Par exemple en 2005, l'analyse du cortège d'auxiliaires lié au puceron cendré indique une abondance et une diversité moindre des taxons d'auxiliaires fonctionnels dans le système RAI par rapport aux deux autres.

Evaluation des coûts des stratégies : exemple de la protection tavelure

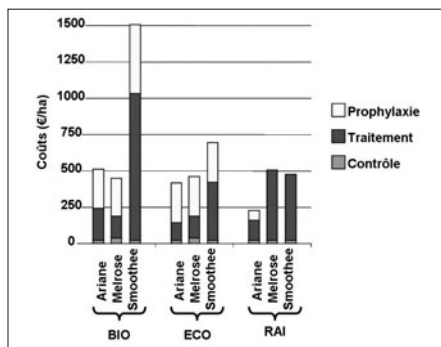


Figure 4. Coûts 2008 (€/ha) de la protection tavelure.

Les coûts globaux de la stratégie tavelure pour la saison 2008 sont présentés figure 4. La prophylaxie englobe tous les travaux mécaniques, incluant le coût du machinisme (barème d'entraide agricole) et la main d'œuvre (SMIC). Pour le ramassage de la litière foliaire, le coût du passage est estimé à 185€/ha (basé sur le prix d'achat d'une balayeuse professionnelle). Pour les traitements, les coûts des produits, machines et main d'œuvre sont inclus. Enfin les coûts de contrôle correspondent aux coûts de main d'œuvre pour leur réalisation, hors frais d'abonnement à un réseau d'alerte tavelure. Le temps consacré à l'analyse du risque (météo, modèles...) et à la prise de décision n'est pas inclus.

L'analyse des coûts liés à la gestion de la tavelure indique que la sensibilité variétale joue un rôle prépondérant (cas de BIO Smoothee). Pour la variété Melrose, la mise en œuvre de la prophylaxie représente environ 50% du coût total de la protection, mais n'engendre pas de surcoût par rapport à RAI au vu de la diminution des coûts d'application de fongicides.

PREMIERES CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Ces premières années d'expérimentation permettent de pointer, quel que soit le système, l'intérêt de l'intégration de différentes méthodes de gestion des bioagresseurs : choix variétal, méthodes prophylactiques et/ou prévention du risque... Plus particulièrement, l'importance de la variété dans la gestion des maladies et des ravageurs du verger est soulignée : la variété Ariane, peu tolérante au puceron cendré, est pénalisée dans le système BIO qui ne permet pas une lutte directe efficace contre ce ravageur. De même, une variété sensible à la tavelure telle Smoothee présente des performances agronomiques et/ou environnementales moindres quel que soit le système.

Par ailleurs, la réponse de certains indicateurs biologiques aux pratiques mises en œuvre est particulièrement marquée attestant, au-delà des variétés implantées, de la différenciation des systèmes créés.

Les prochaines années permettront de mesurer l'évolution des systèmes dans la durée et en situation de pleine production, pour différentes années climatiques et en fonction de l'évolution de la réglementation en matière de protection.

Remerciements

Ce travail a été en partie financé par les programmes Ecoger et ADD-GEDUPIC de l'Agence Nationale pour la Recherche. Les diffuseurs pour la confusion carpocapse ont été fournis gracieusement par la société Sumi Agro France. Les auteurs souhaitent remercier tous leurs collègues impliqués dans la conduite et le suivi du dispositif.

Références bibliographiques

Gaillard, G. & Nemecek, T. (2009) Swiss Agricultural Life Cycle Assessment (SALCA): An integrated environmental assessment concept for agriculture. In: Int. Conf. "Integrated Assessment of Agriculture and Sustainable Development, Setting the Agenda for Science and Policy". Egmond aan Zee, The Netherlands. AgSAP Office, Wageningen University, 134-135.

ENCART. Stratégies de protection a. tavelure ; b. carpocapse et c. adventices sur le rang

	BIO ^{1,2}	ECO ^{1,3}	RAI ^{1,4}
a. Tavelure			
Smoothee	Stratégie fongicide classique suivant mode de production Prophylaxie maximum (Prophylaxie ¹)		
Melrose	Stratégie suivant modèle Prophylaxie maximum (Prophylaxie ¹)		Stratégie classique (Prophylaxie ¹)
Ariane	Stratégie "résistant Vf" : couverture des pics de contamination Prophylaxie maximum Prophylaxie simplifié		
b. Carpocapse	BIO ^{1,2}	ECO ^{1,3}	RAI ^{1,4}
Stratégie	Confusion sexuelle + protection ³ des pics de vol (seuil) Prophylaxie maximum	Confusion sexuelle + protection ³ des pics de vol (seuil)	Protection chimique ³ Prophylaxie simplifiée
c. Adventices	BIO ^{1,2}	ECO ^{1,3}	RAI ^{1,4}
Stratégie de désherbage	Travail mécanique ⁴ et manuel	Travail mécanique ⁴ + rattrapage chimique	Désherbage chimique

¹ si risque élevé (inoculum d'automne de niveau moyen ou plus)

² dans le cadre de la gestion de la durabilité de la résistance du gène Vf

³ substances actives utilisées : cf tableau 1

⁴ travail mécanique pour la gestion des adventices parfois couplé aux actions mécaniques de prophylaxie tavelure (enfouissement des feuilles par buttage)

Article paru dans *L'Arboriculture Fruitière* de :

A. Alaphilippe^{1*}, L. Brun¹, J. Guinaudeau¹, B. Sauphanor², F. Hayer², S. Simon²

¹ INRA UERI, Domaine de Gothon, 26320 Saint-Marcel-lès-Valence, France

² INRA UMR 1115, PSH-EPI Agroparc, 84914 Avignon Cédex 9, France

³ ART Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD, CH-8046 Zürich, Suisse

*Aude.Alaphilippe@avignon.inra.fr



brèves

DELFIN

Certis a obtenu l'homologation pour Delfin, un insecticide microbien Bt (*Bacillus thuringiensis*), dans la lutte contre *Cochylis* et *Eudémis* sur vigne, verger et culture légumière. Delfin s'applique au stade tête noire à la dose de 0,75 kg/ha. L'intervention optimale se situe au plus près de la date des éclosions, du stade tête noire (J-3) jusqu'au moment des premières éclosions au plus tard (J). En cas de vol étalé ou de forte pression du ravageur, une deuxième application, dix jours après la première, assurera une meilleure efficacité. Le choix du meilleur positionnement des traitements dépend donc du suivi de l'évolution des populations.

Ortie

Ne laissons pas la loi lui couper l'herbe sous le pied ! A l'heure où la réglementation française se distingue de ses voisins européens en rendant impossible la commercialisation ou l'emploi des purins de plantes, ce sont les citoyens qui prennent la parole. Les Amis de l'Ortie, l'Aspro-PNPP, Nature & Progrès, les Amis de la Terre et la Confédération Paysanne étaient rassemblés à Paris, le 12 novembre 2009 pour débattre sur l'avenir des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes. L'exception française est ici à l'œuvre : l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et la Grande Bretagne ont déjà facilité l'emploi et la commercialisation de ces préparations. La France, elle, continue de leur compliquer la vie et de rendre obligatoire l'inscription des matières actives utilisées sur une liste européenne : une procédure inadaptée, longue, coûteuse et complexe... En bref, inaccessible. Et pour cause : il s'agit de la procédure prévue pour les pesticides de synthèse et autres produits phytosanitaires. Pire, le gouvernement fait pression sur les états voisins et sur l'Europe, pour que cette procédure s'étende à tous les états membres. On menace du même coup les libertés individuelles : « Autant mettre un policier derrière chaque jardinier » selon Bernard Bertrand, des Amis de l'Ortie. Sans oublier qu'en voulant à toute force breveter le vivant, on remet en cause la transmission des savoirs populaires qui font pourtant partie du patrimoine commun. Les amoureux du Purin d'ortie et de la centaine d'autres PNPP peuvent s'attendre au pire, car la Loi Grenelle II prévoit les mêmes obligations de certification que pour les producteurs et distributeurs de produits phytosanitaires chimiques classiques. Traiter plutôt que prévenir... C'est toute l'approche fondamentale de la bio qui est du coup remise en cause. « Normes, standards, AMM, certifications, contrôles : l'empilement des mesures censées protéger le consommateur aboutit aujourd'hui à des aberrations » pour Julia Wright de Nature & Progrès, qui craint « qu'on ne permette plus aux producteurs Bio de l'être, à moins de cacher leurs pratiques préventives naturelles... devenues illégales ». Alors que dès ce mois de novembre la commission Parlementaire rédige le texte du projet de loi qui sera soumis à l'Assemblée Nationale début 2010, les cinq associations réclament que la reconnaissance des PNPP soit intégrée à la loi Grenelle II et que les procédures concernant les PNPP soient allégées. L'objectif de réduction de

50% de pesticides d'ici à 2018 ne prendra tout son sens que si les agriculteurs, les jardiniers et les collectivités locales ont accès aux alternatives que représentent ces préparations. Pour Vincent Mazière, de l'ASPRO-PNPP « *d'espoir que les PNPP restent légales est encore possible mais nous sommes dans la dernière ligne droite. Ensuite, il ne restera plus que la désobéissance civile.* »

Contacts presse : Nature & Progrès, Elodie Bralia ou Julia Wright : 04 66 91 21 94 - ASPRO PNPP : Vincent Mazière : 02 50 69 10 75 / 06 82 82 58 13

Pour agir : Une cyberaction est en ligne, avec un modèle de lettre à envoyer aux députés sur

www.cyberacteurs.org/actions/action.php?id=458

HVE

Les politiques s'apprentent à instaurer avec la loi Grenelle II une nouvelle certification des exploitations agricoles. Ce label « Haute Valeur Environnementale » (HVE), pensé loin des réalités quotidiennes de terrain, ne reflètera pas la qualité des démarches véritablement respectueuses de l'environnement. Avec trois niveaux de contraintes différents, dont les deux premiers se contentent de qualifier le respect de la réglementation générale, le nouveau label Haute Valeur Environnementale va avant tout ajouter de la confusion dans l'esprit des consommateurs. Cette confusion ne vise selon nous qu'à affaiblir l'agriculture biologique, plébiscitée par les consommateurs.

1. En n'interdisant pas explicitement le recours aux pesticides, en laissant entendre que l'utilisation de pesticides ou d'OGM peut être favorable à l'environnement, la certification HVE va rendre leur utilisation obligatoire. Par exemple, au prétexte de risques sanitaires facilement maîtrisables par des méthodes naturelles, elle interdira l'emploi des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (comme le purin d'ortie) qu'un récent décret condamne à se voir refuser toute Autorisation de Mise sur le Marché. L'utilisation des pesticides toxiques, seuls à disposer de cette autorisation, deviendra de fait un passage obligé.

2. En imposant, comme toute certification, un excès de bureaucratie, une charge financière directe pour son contrôle et des contraintes inaccessibles aux petites exploitations diversifiées, elle accélèrera leur marginalisation puis leur disparition. Ainsi, un petit maraîcher de montagne qui pratique l'agriculture biologique sur les seules terres de fond de vallée disponibles en bord de rivière se verra exclu au prétexte qu'il lui faut y cultiver des bandes enherbées et y conserver des friches baptisées "infrastructures écologiques". A contrario, un gros exploitant utilisant des pesticides et des engrais polluants se verra qualifié HVE au prétexte qu'il dispose d'assez de terres pour ne pas en épandre sur les quelques mètres qui bordent la rivière, et pour louer ses bois inexploités à des sociétés de chasse. Le respect de l'environnement ne peut pas résulter de contraintes bureaucratiques décidées dans des bureaux parisiens. Il nécessite des mesures simples comme l'interdiction des produits chimiques de synthèse et des OGM. Rappelons que définir les contraintes appropriées à chaque territoire ne peut se faire qu'avec la participation de l'ensemble des acteurs locaux. Nature & Progrès appelle les sénateurs à refuser ce détournement grotesque des aspirations de la population à plus de respect de l'environnement par les agriculteurs.

Contacts presse : Richard Marietta (Président) : 05 63 55 91 42 - Guy Kastler (chargé de mission) : 06 03 94 57 21 -

www.natureetprogres.org



CALENDRIER DES PROCHAINES FORMATIONS

STAGES PRO 2009

- **Taille des arbres fruitiers en bio et biodyn**
les 1 – 2 et 3 décembre 2009
- **Agriculture bio-dynamique**
les 15 – 16 et 17 décembre 2009

STAGES PRO 2010

- **Phytothérapie végétale**
les 12 - 13 et 14 janvier 2010
- **La santé, révélatrice de l'équilibre des animaux**
les 1 - 2 et 3 février 2010
- **Fruits rouges en AB**
les 9 - 10 et 11 février 2010
- **Olive Bio**
les 23- 24 et 25 mars 2010
- **La santé, révélatrice de l'équilibre des animaux**
les 31 mars - 1 et 2 avril 2010

Visitez

www.arbobio.com

ABI a sa liste de diffusion. Gratuite pour tout le monde, même pour les non-abonnés de la version papier.

Envoyez un message sur :

arbo-bio-info@yahoogroups.com

Abonnez-vous sur :

arbo-bio-info-subscribe@yahoogroups.com

Arbo Bio Infos

Tous les n° de 1997	15 €
Tous les n° de 1998	15 €
Tous les n° de 1999	20 €
Tous les n° de 2000	20 €
Tous les n° de 2001	20 €
Tous les n° de 2002	20 €
Tous les n° de 2003	20 €
Tous les n° de 2004	20 €
Tous les n° de 2005	20 €
Tous les n° de 2006	20 €
Tous les n° de 2007	20 €
Tous les n° de 2008	20 €
Tous les n° de 2009	20 €
Tous les n° d'ABI	170 €
2004 à 2009 par internet	70 €

Mensuel destiné aux amoureux des arbres et des fruits ...

Rédaction : jean-luc PETIT • Réalisation : Xavier Picot

ABONNEMENT 2010

- 11 numéros papier par an : 60 €
 11 numéros par internet par an : 50 €



Nom..... Prénom.....

Adresse.....

TÉLÉPHONE.....

ADRESSE ÉLECTRONIQUE.....

Abonnement Réabonnement - Facture : OUI NON

Envoi par la Poste ou par Courriel

A renvoyer accompagné de votre règlement à : ARBO BIO INFOS - Jean-Luc Petit
 Chemin Pimayon - 04100 MANOSQUE

Compte-rendu de la visite du 15/10 chez Rolland TOURRE, Chateauneuf-de-Bordette (26)

Rolland Tourre est installé depuis 1980, après un BTA. Il prend la succession de son père installé depuis les années 1970, qui a planté une majeure partie des vergers d'abricots et d'oliviers.

Aujourd'hui le verger d'abricotiers a été réduit de 10 à 8 hectares, et l'exploitation comporte au total 8 hectares d'oliviers (répartis entre Chateauneuf et Puyméras), et 8 hectares d'abricots.

Variétés d'oliviers : Tanche à 99%, + Cayon, Cipriano, Aglandau...

R. Tourre a souhaité être en bio dès 1985, et a converti toute l'exploitation en 1989, alors qu'il y avait encore peu de producteurs bio.

Le verger de Chateauneuf est à 450m d'altitude et est donc peu attaqué par la mouche : aucun traitement insecticide n'y est fait. Le verger de Puyméras est par contre en plaine et beaucoup plus exposé.

R. Tourre a augmenté sa réserve d'eau en 2005 pour augmenter la capacité d'irrigation, puis a arrêté toute irrigation dès 2007 en raison de son impact sur les dégâts de mouche. Ses tuyaux d'irrigation sont à vendre...

Au fur et à mesure de son expérience en AB, R. Tourre a souhaité tendre vers une agriculture encore plus écologique et plus cohérente avec ses aspirations : il a fait le choix de la biodynamie en 2008, et est depuis suivi par un consultant spécialiste.

Ses principaux choix :

- arrêt de l'irrigation
- arrêt des engrais organiques, la flore du sol (amaranthe, poireau des vignes) exprimant un excès en matières organiques et en potasse.
- Travail avec la bouse de corne, la silice de corne et le compost de bouse de Maria Thun, 3 préparations classiques en biodynamie.

Les intrants utilisés depuis 2008, en suivant les conseils du consultant, reviennent à 50-60 euros/ha/an.

La taille est réalisée partout chaque année, jusqu'à 5m50.

La récolte se fait au peigne et filets : c'est la solution qui lui semble la mieux appropriée, compte tenu de la taille de son exploitation, et de sa possibilité d'embaucher 10 personnes pour cela, pendant un mois. Le tonnage moyen est de 25 tonnes/an, sur 8 hectares.

Le travail du sol est réalisé au griffon, en totalité, les après-midi des jours 'fruit' ou 'racine'.

Un passage systématique est réalisé aussi après le traitement à la bouse de corne, pour la faire pénétrer.

R. Tourre envisage aussi de travailler avec un éleveur pour faire passer des brebis dans ses vergers après la récolte ; l'association du végétal et de l'animal est un des principes forts de la biodynamie.

La commercialisation se fait dans les réseaux Biocoop, et à la ferme.

Mode d'obtention des préparats

Compost de bouse

240 grammes du compost fini dynamisés dans 45 litres d'eau/ha. L'eau de pluie est meilleure.

La pulvérisation est faite avec un pulvérisateur réservé aux préparations biodynamiques (achat spécifique). Le traitement est fait un rang/deux, sur la végétation basse et le sol, dès que le sol est assez réchauffé (> 4°C), au plus près du coucher du soleil.

Bouse de corne

Elle favorise le système racinaire et l'équilibre de l'arbre en eau et minéraux.

La corne doit être enfouie pendant 6 mois avant d'être utilisée, de octobre à mars.

120 grammes de compost dynamisés pendant une heure dans 45 litres d'eau/ha.

Appliquée une lunaison après le compost de bouse. Traitement (à faire dans les deux heures après la dynamisation) en jours 'fruit', au plus près du coucher du soleil, quand c'est possible.

Le "calendrier des semis" est suivi de près : traitements réalisés en jours fruit ou racine.

Silice de corne

C'est du cristal de roche pilé et mis en corne, enterrée pendant 6 mois au printemps.

Cette préparation est appliquée sur feuilles pour rééquilibrer (« resserrer ») la végétation aérienne.

7 grammes de silice sont dynamisés dans 45 litres/ha, appliqués au lever du soleil. La silice est habituellement passée en encadrement de floraison, puis en août, septembre et octobre pour cibler l'activité de la mouche.

Point des expérimentations sur le campagnol

Pas de mauvaises nouvelles, ni de vraiment bonnes d'ailleurs.

■ Notre dispositif mis en place pour tester l'appétence de 13 porte-greffes du pommier n'a pas encore parlé. Les campagnols sont là, nombreux, mais n'attaquent pas les pommiers. Cela pose 2 questions :

- préfèrent-ils certaines herbes au pommier ?
- les racines des porte-greffes ne sont-elles appétentes que greffées ?

Nous sommes en train « d'agir » pour tenter de leur faire manger du pommier (les joies de l'expérimentation avec le vivant !).

■ Les actions mises en place avec la station expérimentale La Pugère avancent lentement mais sûrement :

- la barrière périphérique couplée au piègeage TOPCAT soutenu est efficace. Bien que coûteuse notamment en entretien de la clôture.
- La protection du plant par une chaussette de grillage enterrée fonctionne, mais il convient de laisser vieillir.

Par ailleurs, hors dispositif expérimental, l'utilisation du TOPCAT s'est fortement développée, (merci Lionel !) et présente une efficacité certaine pour un temps de travail raisonnable pour peu que l'on soit "systématique" et dans une situation pas trop extrême.

Démarche pour tenter d'enrayer l'apparition de résistances du carpocapse des pommes en vergers biologiques

Nous vous avons envoyé par mail ou par courrier une plaquette constituée d'une fiche descriptive et un court questionnaire. Ce document vous présente la situation actuelle chez quelques rares arboriculteurs biologiques, d'apparition de résistance du carpocapse au virus de la granulose.

N'oubliez pas de nous renvoyer le questionnaire de la saison pomme 2009 avant le 15 décembre 2009, avec votre calendrier de traitement.

Merci à ceux qui nous ont renvoyé ce questionnaire. Nous avons à l'heure actuelle reçu 25 retours sur plus de 400 destinataires.

Si vous avez égaré la fiche et son questionnaire, vous pouvez nous la réclamer par mail à : sophiejoy.ondet@grab.fr, ou par téléphone au 04 90 84 01 70

Le questionnaire est à retourner au :
GRAB, « questionnaire Carpo », Site Agroparc – BP 1222, 84911 AVIGNON cedex 9.

Par avance, nous vous remercions de votre investissement et de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette démarche.

ONDET Sophie-Joy
GRAB

Dynamiseur en cuivre
photo jlp



Dynamiseur en bois
photo Olivier FOSSE

